



Juin 2021

Informers. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

### ET TOI, COMMENT TU VAS ?

Nombreux sont les collègues qui nous informent être en arrêt maladie (ou avoir été) pour épuisement professionnel. Pour plusieurs sites de Loire-Atlantique, FO est intervenu auprès de la DRFiP44 afin de l'interroger sur ce qu'elle met en œuvre pour redresser la situation : parfois c'est un changement de mission pour l'agent, d'autre fois elle diligente un ou l'affectation d'un ou plusieurs équipiers du renfort. Il peut aussi être question de réorganisation du collectif de travail, etc.

Mais tout cela reste bien insuffisant au regard de la situation actuelle et de la santé mentale de trop d'entre nous.

La DRFiP44 comme l'ensemble de la DGFiP n'a plus les moyens en personnel pour assurer ses missions et ce, depuis longtemps. C'est comme écopier un gros paquebot avec une seule petite cuillère.

Le témoignage d'un agent en arrêt nous a alerté : celui-ci nous disait ne pas vouloir dire à sa hiérarchie qu'il était en burn-out parce qu'il avait honte.

A FO, qu'aucun agent n'a à avoir honte d'avoir craqué. Ceux qui doivent avoir honte, ce sont ceux qui sont aux manettes de la DGFiP, qui savent parfaitement ce qui se passe mais qui demeurent aux commandes du rouleau compresseur comme de si de rien n'était ..... quitte à laisser plonger chaque jour un peu plus, des agents dans les difficultés et les risques psycho-sociaux (le DUERP en atteste) !

Les raisons de notre colère et notre lassitude sont nombreuses :

- suppressions d'emplois en masse depuis des années,
- réformes, NRP, fusions, restructurations avec éloignement géographique du site d'affectation et/ou changement de métier par a force des choses, ....
- motivation en berne : zéro augmentation de salaires depuis + 10 ans, promotions internes en chute libre, ...
- perte du sens au travail (travail sur listes, data mining, contrôle hiérarchisé, etc),

..... et en plus de tous ces motifs, est venue s'ajouter la pandémie, qui a des conséquences sur notre charge mentale et sur la charge de travail pour ceux notamment qui ont en charge le Fonds de Solidarité.

Et pendant ladite pandémie qui est loin d'être terminée, aucun des projets qui visent à détruire la DGFiP, n'a été suspendu. Au contraire !

Si vous aussi, vous êtes au bord de l'épuisement, comment réagir ? Parlez-en à votre médecin et à celui du travail. Vous pouvez aussi consulter une psychologue mise à la



disposition des agents par le budget de l'Action sociale (à la demande de FO, il y en a désormais plusieurs dans le 44).

N'oubliez pas non d'exprimer vos difficultés dans le [registre du CHSCT](#). Car le travail ne mérite pas que quiconque y laisse sa santé. N'hésitez pas à prendre notre attache.

### Protection social des fonctionnaires (PSF)

#### L'ETAT DOIT METTRE LA MAIN À LA POCHE

FO Fonctionnaires a toujours défendu les conditions de travail des agents publics, sources d'une bonne santé. C'est dire que la santé, l'accès aux soins mais aussi la prévoyance et notamment les accidents de travail et les conditions d'invalidité sont des points primordiaux. FO rappelle son opposition aux politiques libérales menées depuis des décennies, consistant à diminuer le budget de l'assurance maladie et à dérembourser les dépenses de soins, laissant un reste à charge de plus en plus élevé aux agents.



Pour FO, la meilleure solution reste le renforcement de la sécurité sociale et le retour au financement de l'assurance maladie par les cotisations salariales et patronales et non par la CSG. Dans le cadre actuel, la PSC et notamment la possibilité d'avoir le 100 % santé sur l'optique, le dentaire et l'audition deviennent une nécessité. Concernant l'accord de méthode, FO a constaté une avancée se traduisant par une négociation élargie, intégrant les thématiques contenues dans le décret en Conseil d'Etat.

FO note également le futur calendrier, qui précise que les négociations se termineront avant la parution des décrets, permettant ainsi que la rédaction de ces derniers soit conforme à la négociation. Pour autant, il demeure de profonds désaccords sur certains points, notamment :

- x Le calendrier de mise en œuvre qui renvoie la responsabilité de l'application de cet accord au gouvernement en place après les élections de 2022,
- x Le financement de la PSC qui, pour FO, doit s'appuyer sur le principe « droit nouveau = nouveau financement ».

Pour FO, le gouvernement doit s'engager dans ce sens.

**FO n'acceptera pas que la participation financière de l'Etat-employeur soit autofinancée par le gel des salaires, la diminution des primes et promotions, les non-remplacements d'agents, etc... donc par les agents eux-mêmes. Avec toutes ces réserves mais en gardant à l'esprit la nécessaire protection des travailleurs, FO participe pleinement à cette négociation. Pour démontrer son engagement positif en faveur d'une PSF de qualité, FO a signé cet accord de méthode et reste vigilant à ce que le gouvernement ouvre tout le champ des possibles sur l'ensemble des sujets évoqués.**